

N° 55 Mois de janvier 2013

Nouvelles DE



AIGNAN EN ARMAGNAC



Le mot du Maire



LA FIN DU MONDE.....N'A PAS ETE

Basé sur plusieurs croyances, ce phénomène sociologique annonçait de grands changements ou des événements climatiques importants. Selon de nombreux prophètes, le 21 décembre 2012 devait marquer la fin d'un cycle de 5125 années du calendrier maya. L'apocalypse provoquerait, entre autre, l'inversion des pôles magnétiques sur Terre. Les habitants de Bugarach n'avaient rien à craindre, ils étaient protégés par l'anomalie géologique du pic de Bugarach dont les pôles magnétiques sont inversés.

Si nous avons échappé à l'apocalypse, notre planète a terminé l'année 2012 en pleine effervescence.

Dans une Europe toujours en pleine tourmente financière, la France n'est pas épargnée par les difficultés. Les plans sociaux se succèdent, ils entraînent dans leur sillage, la peur du lendemain, la misère.

A la suite d'un vote majoritaire des français pour le changement, l'impatience grandit chaque jour un peu plus. Il faut comprendre et admettre que le choix politique issu des urnes ne peut pas faire changer du jour au lendemain les conséquences des choix politiques mis en place depuis 1995.

Une mesure phare : depuis plusieurs dizaines d'années, l'école s'était adaptée aux besoins du tourisme et des loisirs sous la pression des lobbyistes de tout poil. Le pari ambitieux de remettre l'éducation au service de l'enfant est riche de promesses pour l'avenir de notre société.

Permettez moi, au nom des adjoints, des conseillers municipaux, de l'ensemble des personnels de la commune, et en mon nom, de vous présenter ainsi qu'à vos familles et ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères, de santé, de bonheur et de réussite. Bonne et Heureuse Année 2013

Le conseil municipal et moi même seront heureux de vous recevoir à la salle polyvalente le vendredi 18 janvier à partir de 19H00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

La communauté de communes Armagnac Adour (CCAA) est née.

Dans le cadre de la loi de réforme territoriale de 2011, le législateur a jugé qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la taille critique minimum d'une communauté de communes devait être supérieure à 5000 habitants. Notre communauté de communes, Terres d'Armagnac, avait donc l'obligation de répondre à ce critère. Elle vient de fusionner avec la communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour qui était soumise à la même contrainte.

Depuis un an, les élus ont engagé une réflexion sur ce que serait demain notre territoire communautaire. Les six ateliers mis en place ont rédigé le projet de statuts et proposé les compétences que le nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui porte le nom de Communauté de Communes Armagnac Adour aurait à exercer.

Les 26 communes qui composent ce nouveau territoire seront représentées par 61 délégués communautaires, jusqu'aux prochaines élections municipales en 2014. Les 5 représentants de la commune d'Aignan ont été reconduits dans leur fonction, ils siégeront dans le conseil communautaire de ce nouvel EPCI.

En attendant un aménagement immobilier à Aignan, destiné à accueillir l'ensemble des personnels de la communauté de communes Armagnac Adour, les salariées du CIAS resteront installées dans les mêmes locaux situés à la mairie, le technicien voirie et une secrétaire administrative s'installeront dans le bureau qui était occupé jusqu'à ce jour par la communauté de communes Terres d'Armagnac.

La compétence « Tourisme » exercée par la CCAA depuis le 1^{er} janvier a entraîné la dissolution du Syndicat d'Initiative de la Région d'Aignan plus connu sous le nom de SIRA. L'Office de Tourisme Armagnac Adour sera présent à Riscle et à Aignan où les locaux occupés jusqu'à ce jour par le SIRA seront mis à disposition.

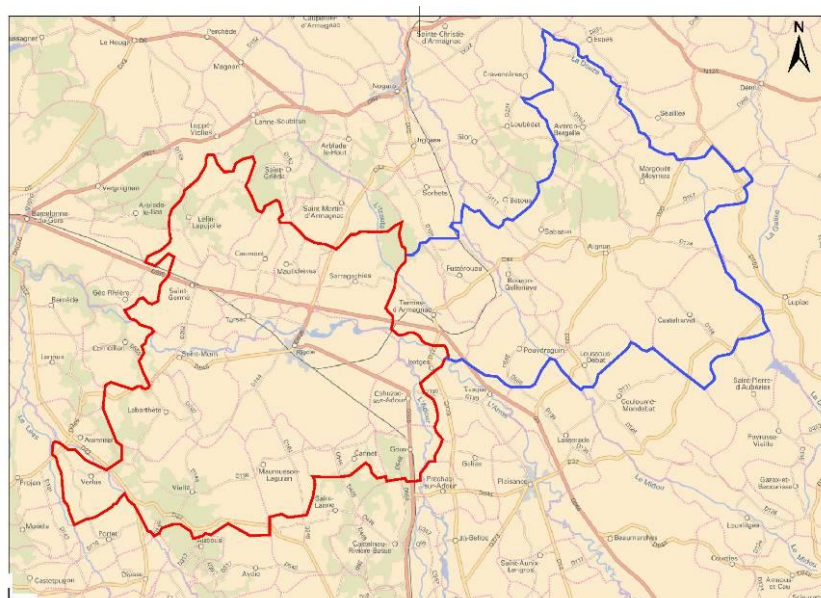
Zone Artisanale de Mauranches.

Un autre changement de taille dans le paysage d'Aignan prévu pour l'année 2013.

Fondés en 1957, les Établissements SCHAERER sont installés place des Arènes. Avec 55 ans d'expérience cette entreprise Aignanaise réalise tous travaux de mécanique générale de précision: décolletage, fraisage, tournage, montage de sous-ensemble. Son équipe hautement qualifiée et un parc de machine moderne se retrouvant un peu à l'étroit, l'Entreprise SCHAERER vient de déposer un permis de construire pour installer son usine de production à la zone artisanale de « Mauranches ».

Accompagné par les élus de la communauté de communes Terres d'Armagnac, et en particulier la commission économique dirigée par son vice-président Monsieur Jacques Labadie, ce dossier a nécessité de longs mois de discussions et de négociations, nécessaires et indispensables à l'élaboration d'un projet de cette ampleur. Un compromis de vente pour quatre des cinq lots restant disponibles devrait être signé dans les prochains jours.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont contribué à cette belle réussite et surtout Christian SCHAERER et sa famille qui depuis le début de ce projet ont exprimé leur volonté de continuer à exercer et développer l'activité de leur entreprise sur la commune d'Aignan.



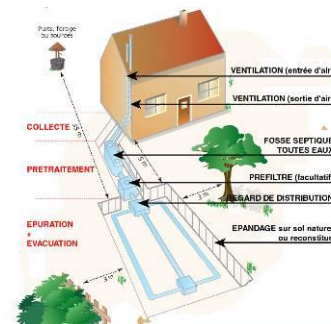
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Dans le courant de l'été 2012, le SIEBAG qui s'était vu confier l'exécution des contrôles obligatoires sur les installations d'assainissement autonome par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), débutait la réalisation des diagnostics sur la commune d'Aignan

Ce sont 157 installations qui ont fait l'objet d'un contrôle par les personnels du SIEBAG.

48 Installations complètes, 22 dispositifs incomplets dont la réhabilitation n'est pas indispensable, 81 dispositifs incomplets dont la réhabilitation n'est pas urgente, 4 dispositifs incomplets dont la réhabilitation est urgente.

Je tiens à vous remercier toutes et tous, pour l'accueil qui a été fait aux techniciens du SIEBAG.



Téléphonie mobile.

Si les clients de l'opérateur Orange peuvent bénéficier aujourd'hui d'une couverture GSM et d'un service de qualité, il n'en est pas de même pour les détenteurs d'abonnements « Bouygues » et « SFR », je le regrette vivement.

Les deux opérateurs qui ont été sollicités par les services du Conseil Général du Gers, ont signé une convention qui leur impose une mise en service de leurs équipements dans un délai de un an suivant la mise à disposition du pylône, ils ont indiqué que l'installation serait effective en avril 2013.

L'attribution « amicale » et hasardeuse d'une nouvelle licence à « Free » par le gouvernement en 2009, pour un montant de 240 millions d'Euros, est venue troubler les cartes du marché des télécommunications. Les pertes de recettes liées à cette arrivée ont sans aucun doute un lien avec l'installation tardive des deux opérateurs Bouygues et SFR. Au bout du compte, après les annonces des plans de restructuration et plans sociaux, il n'est pas certain que les 240 millions couvrent les dégâts sociaux de cette introduction. Gageons qu'ils tiendront malgré tout leurs engagements.



Eglise Saint Saturnin.



La calade en galets avant !!!



Calade, travaux en cours



Les travaux de réhabilitation du parvis de l'église St Saturnin sont terminés. Monsieur Bartenieff, retraité, formateur en calade et pierres sèches auprès de la MSA a accompagné les salariés de la commune dans le travail de restauration de la calade en galets de l'Adour sérieusement endommagée par le temps et surtout par le passage d'une canalisation.

Il aura fallu deux semaines pour démonter la calade et remettre en place les galets un à un, selon la technique proposée par Monsieur Bartenieff.

Au cours de la réunion du conseil municipal du 25 octobre, les élus ont validé, à l'unanimité, le projet de fermeture définitive du parvis de l'église. Des bornes seront installées pour préserver cet espace. La mise en place de quelques fourreaux permettra d'en rendre certaines amovibles, pour une accessibilité occasionnelle.

Espace intergénérationnel:



Les travaux de l'espace intergénérationnel ont débuté dans les premiers jours de mai. La présence quasi quotidienne de Jacques Labadie et de Paul Bergamo aura permis le déroulement du chantier dans de bonnes conditions et devrait permettre une livraison du bâtiment dans les délais annoncés.

Ce bâtiment est conçu pour accueillir les associations telles que Aignan y Toros, la Course Landaise, la Pétanque. Il abritera aussi le club du 3^{ème} âge dans des locaux décents. Une salle de réunion de 120 m² équipée d'un coin cuisine sera mise à disposition aussi bien des habitants particuliers que des associations

Pour l'agrandissement du boulodrome en prolongement de l'existant qui vient compléter l'inventaire de ce projet, la Société Bouliste Aignanaise a tenu ses engagements. Les membres du club de pétanque ont organisé de nombreuses corvées pour permettre la réalisation de cet espace de jeu supplémentaire. Cet « outil » mis à disposition de tous sera opérationnel pour accueillir les festivités de Pâques, la fête du vignoble,

Un petit rappel sur le financement de ce projet dont le coût global prévisionnel est de 424585€ HT.

L'ensemble des travaux a été subventionné par l'Europe pour 169834€, par la Région pour 30000€, par le Département du Gers pour 42458€, par une enveloppe parlementaire de Monsieur Philippe Martin, Député du Gers pour 10000€. Soit 252292€ de subventions représentant près de 60% du montant. Le reste à charge de la commune s'élève à 172293€.

Cabinet médical.

Une page se tourne, notre Docteur, Eva SAUER, quitte Aignan pour se rapprocher de son domicile. Après un peu plus de six années d'exercice de la médecine généraliste dans notre milieu rural où les contraintes sont très fortes, elle passe la main au Docteur Patrice Reinert qui s'installera dans les mêmes locaux à compter du 14 janvier. Je lui souhaite une très bonne installation à Aignan et beaucoup de réussite dans son activité.



OPAH et S.L.I.M.E.

Au cours de l'année 2012, le travail réalisé par le cabinet Altaïr a permis de monter 15 dossiers en faveur des Aignonais. Alors que les carnets de commande de nos entreprises locales et de nos artisans ont un peu de peine à se garnir, ce ne sont pas moins de 147630 € de travaux qui ont été réalisés sur notre commune, le plus souvent par des entreprises et des artisans locaux. Le montant global des aides attribuées pour ces 15 dossiers s'élève à 102639€.

La commune d'Aignan a participé pour 5920€

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie SLIME n'est pas en reste. Mis en place par le Conseil Général du Gers sur le même territoire que l'OPAH, le SLIME a permis la mise en œuvre de nombreuses actions pour permettre aux Aignonais de réduire leur facture énergétique.

Pour obtenir plus d'information sur l'OPAH, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 05 62 09 24 11 ou le cabinet Altaïr au 05 62 93 07 40, et à vous rendre aux permanences qui se tiennent tous les troisièmes mercredis de chaque mois à la mairie d'Aignan, de 9h30 à 11h30.

Concernant le SLIME, le service est entièrement gratuit, **n'hésitez pas à consulter la brochure et à appeler le service au 05 62 67 43 49.**

Tennis Club Aignonais.

Le club de tennis d'Aignan a renouvelé son bureau. Jonathan Delcourte et Gaëtan Milleville ont repris en main l'organisation et la gérance du club. L'école de tennis a redémarré : le mercredi matin est réservé pour les enfants de l'école primaire, de 10H00 à 11H00 et de 11H00 à 12H00, animée par Denis Serrin. Le mardi soir de 18H15 à 19H15, Luc Ballarin assure le cours pour les collégiens. Le samedi après-midi il y a un cours supplémentaire pour les collégiens, de 14H00 à 15H00, un cours pour adultes de 15H00 à 16H30 et un cours pour adultes confirmés de 16H30 à 18H00, tous animés par Jonathan en alternance avec Gaëtan.

Contact pour tous renseignements : Jonathan Delcourte 06 49 19 03 95 - Gaëtan Milleville 06 83 34 31 64

Une sortie aux PETITS AS à Tarbes est prévue le 23 janvier pour les jeunes adhérents.

Le Muti Accueil «Les Pitchounets d'Armagnac »

Le multi-accueil les « Pitchounets d'Armagnac » : service destiné aux enfants de 3 mois à 4 ans.

Tous les jeudis de 8H à 18H une équipe qualifiée de professionnels de la petite enfance favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant dans un espace sécurisé.

Les enfants participent aux activités organisées selon leurs rythmes.

Le père Noël est passé au Multi-Accueil le jeudi 20 décembre 2012 pour le plus grand plaisir des enfants auxquels il a apporté un livre. Les parents ont été conviés en fin d'après-midi à partager le goûter, cette journée était organisée par Elisabeth COUTANT l'Éducatrice Jeunes Enfants qui dirige « Les Pitchounets » depuis le 1^{er} septembre 2012.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALAE) « Les Aventuriers »

L'Accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis durant l'année scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires.

La structure « Les Aventuriers » accueille les enfants de 3 ans à 14 ans.

Les enfants participent à des activités multiples et variées : manuelles, sportives, culturelles... conformément à un projet pédagogique.

Bons MSA acceptés.

Horaires : de 7H45 à 18H Le midi : possibilité de manger au Centre de Loisirs

A l'occasion des vacances de la Toussaint, un accueil de loisirs ados 11/14 ans a été ouvert à l'ancienne salle des fêtes. Les activités proposées étaient organisées par Denis Serrin. Ce dispositif mis à l'essai avec l'accord de la CAF du Gers pourrait être reconduit aux vacances de février. C'est Éliane Rousseau qui a pris la direction des « Aventuriers » depuis les vacances de la Toussaint.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à téléphoner au 05.62.03.75.84



La garderie scolaire:

Ouverte de 7H30 à 8H50 et de 16H30 à 18H30, la garderie scolaire fonctionne dans les locaux de la BCD du groupe élémentaire d'Aignan.



Le Transport à la demande.

Ce service qui était proposé par la Communauté de Communes Terres d'Armagnac se voit reconduit par la CCAA. Avec le partenariat financier de la Région Midi Pyrénées et du Conseil Général du Gers ce dispositif s'adresse à tout public. Il doit permettre de faciliter les déplacements en milieu rural. Sur un simple appel téléphonique (la veille avant 12H00, le samedi avant 12H00 pour les sorties du lundi), un taxi vient vous chercher à votre domicile à des dates et des heures fixes et vous ramène chez vous.

Les destinations possibles sont les marchés d'Aignan le lundi, de Plaisance du Gers le jeudi, d'Eauze le jeudi, de Riscle le vendredi, le club du troisième âge d'Aignan le lundi, la gym des aînés de Margouët Meymes le vendredi. Ce service vous permet aussi de rejoindre les liaisons régionales (transport en bus) pour vous rendre à Mont de Marsan, Auch ou Toulouse et Tarbes.

Pour les Aignannais, vous pouvez appeler au 05 62 09 22 22 Taxi PIZZATO

NOUVEAU SERVICE
à la Communauté de Communes
TERRES D'ARMAGNAC
à compter du 1^{er} JUIN 2010



Un véhicule passe vous prendre et vous ramène chez vous



Le C.I.A.S.:

La compétence sociale prise en charge par la **CCAA** sera largement développée, les évolutions seront présentées dans le prochain bulletin communautaire.

Dans l'immédiat, le CIAS continue d'exercer :

- la gestion du S.A.A.D (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- L'aide au maintien des personnes âgées et/ou aux personnes dépendantes à leur domicile 7 jours/7 et jours fériés.
- Accueil des personnes sans domicile fixe: domiciliation de ces derniers et délivrance de bons alimentaires.
- L'instruction des demandes d'aide sociale relatives aux prestations d'aide à domicile.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à téléphoner au 05.62.03.73.38

LE MOT DE L'OPPOSITION

Nous vous avons alerté il y a un an déjà, sur la construction d'un espace Intergénérationnel, (qui d'ailleurs est un très bel outil, nous le reconnaissons bien volontiers), mais en avons nous les moyens ????

Il se trouve qu'aujourd'hui nos craintes sont justifiées puisqu'il nous faut clôturer le dossier Zone Pavillonnaire « Guilhemblanc », pour un montant de 1348000€ et faire dans un premier temps un prêt de 500000€.

Ce qui endette lourdement notre village, il va falloir faire des coupes dans le fonctionnement, geler les investissements, et augmenter les taux d'impositions, pour les années à venir. Si demain nous avons des projets économiques pour le développement du village, il serait très difficile de l'envisager.

La solution qui tend à faire assumer à notre village les erreurs, ne nous convient pas, notre souhait aurait été une solution juridique, en portant plainte contre la SEMGERS.

Notre village a bien droit à des investissements et des avancées, mais ils nous semblent que rester raisonnable aurait été la bonne ligne à conduire.

Mmes : SARNIGUET, PESQUIDOUX, Melle FABRE, M. : DARBAS, LAFFARGUE et PERES.

Le lotissement d'habitation de Guilhemblanc, quelques précisions.

Comme l'avait décidé le conseil municipal, la Sem Gers et la commune d'Aignan ont mené une action conjointe pour définir l'origine du sinistre qui empêchait le dossier d'avancer.

Monsieur Schwab, expert auprès du tribunal a procédé aux investigations nécessaires. Au mois de mai 2011, il remettait son rapport dans lequel les responsabilités des entreprises concernées étaient définies. Le chiffrage de la remise en état des terrains était estimé à 249000€.

La Sem Gers, empêtrée dans des difficultés financières en relation avec la crise, se déclarait en liquidation amiable en janvier 2012.

Après quelques mois d'analyse, le liquidateur de la Sem Gers sollicitait la commune d'Aignan pour le montant des sommes engagées soit 928952,69€.

A ce montant, il fallait rajouter les sommes dues pour des travaux déjà réalisés et la mise en place de l'éclairage public pour un montant de 170000€.

Le besoin de financement de la commune s'élève donc à 1347952,69€

Face à ce besoin, la Caisse des Dépôts et Consignation propose à la commune un financement de 500000€ sur 15 ans, correspondant au montant initial de 517868€ pour lequel la commune s'était engagée, le solde étant à solliciter auprès d'un autre organisme bancaire sous forme d'un prêt à court terme remboursable in fine.

Les recettes espérées pour ce projet de financement sont évaluées de la façon suivante :

- ◆ Une requête de plein contentieux déposée auprès du TA de Pau qui fait apparaître une demande d'indemnité de préjudice de 667000€ y compris la remise en état.
- ◆ La vente des 18 terrains pour une estimation de 284495€ et la réserve foncière pour un montant de 61000€.
- ◆ La récupération de la TVA sur l'acquisition des équipements publics d'un montant de 76000€.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2012, sous la pression insistante du liquidateur, le conseil municipal était interrogé sur les deux hypothèses envisageables pour sortir de ce dossier.

1) Accepter le plan de financement présenté par le liquidateur tout en bénéficiant du soutien du Conseil Général du Gers pour le prêt complémentaire à celui de la CDC

2) Attendre la mise en place de la liquidation judiciaire de la SEMGERS, l'intervention du liquidateur pour payer les sommes dues (convention) tout en perdant le soutien du Conseil Général.

Deux possibilités, pas de bonne solution, il fallait choisir la moins mauvaise pour la commune. Face au risque de s'engager dans une procédure de contentieux avec le liquidateur, c'est avec une majorité de 8 voix pour et 6 voix contre, exprimées par un vote à bulletin secret, que la première solution était validée.

Un emprunt de 500000€ sur 15 ans a été souscrit auprès de la CDC. Le Crédit Agricole qui avait réservé sa position, dans l'attente du choix du conseil municipal, sera sollicité dans les prochains jours sur un financement qui permettra d'engager les travaux nécessaires à la clôture du chantier. La commercialisation des lots pourra alors débuter.